

Département de l'Ariège

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE

Compte rendu de la séance du 13 avril 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Sylvain MERTES

Membres présents :

DOUSSAIN Jean CABAU Adeline CALANDRY Daniel DELPEUCH Jean-Luc
FAUROUX Pierre GALLOT-LAVALLEE Arnaud IGLESIAS Nathalie LASSALLE
Nathalie MERLE Marie-Claude MERTES Sylvain MIQUEU Pierre OULIEU
Marie-France SOULERES Serge

Membres absents ayant donné procuration:

ROUX Thierry par DELPEUCH Jean-Luc

Membres absents:

PARIS Louis

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du 23 mars 2018
- Vote Compte administratif 2017
- Vote Compte gestion 2017
- Affectation résultat de fonctionnement 2017
- Vote des taxes locales 2018
- Vote Budget Primitif 2018
- Remboursement anticipé partiel du prêt relai

Délibérations du conseil:

Approbation du compte rendu du 23 mars 2018 : 14 Pour

Vote du compte administratif 2017 (D 2018 018)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Luc DELPEUCH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par DOUSSAIN Jean après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	17 844.60			193 687.87	17 844.60	193 687.87
Opérations exercice	88 945.64	97 317.12	496 840.34	529 650.66	585 785.98	626 967.78
Total	106 790.24	97 317.12	496 840.34	723 338.53	603 630.58	820 655.65
Résultat de clôture	9 473.12			226 498.19		217 025.07
Restes à réaliser	18 574.00	30 592.00			18 574.00	30 592.00
Total cumulé	28 047.12	30 592.00		226 498.19	18 574.00	247 617.07
Résultat définitif		2 544.88		226 498.19		229 043.07

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : 13 Pour (Mr le Maire n'ayant pas pris part au vote)

Vote du compte de gestion 2017 (D 2018 019)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DOUSSAIN Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote : 14 Pour

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 (D 2018 020)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 226 498.19

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	193 687.87
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	41 895.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	32 810.32
Résultat cumulé au 31/12/2017	226 498.19
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	226 498.19
Affectation obligatoire	

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) 20 000.00

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) 206 498.19

B.DEFICIT AU 31/12/2017

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Vote : 14 Pour

TAUX DES TAXES LOCALES 2018 (D 2018 021)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier non bâti,) afin d'élaborer le budget primitif en suivant le pacte fiscal de neutralisation et la délibération du 23 mars 2017 qui fixe l'attribution de compensation provisoire versée par la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité de ses membres présents :

d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 0,509875%

Les taux applicables en 2018 seront donc :

Taxe d'Habitation : 2,92 %

Taxe Foncière (bâti) : 5,13 %

Taxe Foncière (non bâti) : 20,71 %

Vote : 14 Pour

BUDGET PRIMITIF 2018 (D 2018 022)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune de Sainte Croix Volvestre,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Sainte Croix Volvestre pour l'année 2017 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 807 373 Euros

En dépenses à la somme de : 807 373 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	263 338
012	Charges de personnel, frais assimilés	245 110
014	Atténuations de produits	8 055
65	Autres charges de gestion courante	63 000
66	Charges financières	16 500
67	Charges exceptionnelles	
022	Dépenses imprévues	40 000
023	Virement à la section d'investissement	54 296
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		690 299

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	9 500
70	Produits des services, du domaine, vente	19 200
73	Impôts et taxes	124 981
74	Dotations et participations	285 020
75	Autres produits de gestion courante	45 100
002	Résultat de fonctionnement reporté	206 498
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		690 299

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	34 788
23	Immobilisations en cours	31 486
16	Emprunts et dettes assimilées	41 300
020	Dépenses imprévues	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	9 500
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		117 074

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

13	Subventions d'investissement	32 272
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 506
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	20 000
021	Virement de la section de fonctionnement	54 296
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		117 074

Vote : 14 Pour

REMBOURSEMENT ANTICIPE PARTIELLEMENT DU PRET RELAI (D 2018 023)

Monsieur le Maire rappelle qu'un prêt relai de 32.600€ a été consenti pour préfinancer les subventions (aire de jeux, travaux changement de menuiseries) par délibération du 20 novembre 2017.

Les subventions relatives à ces travaux ont été versées et il est proposé de rembourser une partie du prêt par anticipation, soit un montant de 15.000 €uros.

Ouï cet exposé et après discussion,
L'assemblée communale :

- accepte et autorise Monsieur le Maire pour faire toutes les démarches nécessaires au remboursement anticiper du prêt relai n° contrat 5209485 à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi Pyrénées, pour un montant de 15.000 €uros (quinze mille €uros).

Vote : 14 Pour

CONTRAT DE LOCATION APPARTEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE (D 2018 024)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que l'appartement situé au 1er étage du bâtiment admintsratif au dessus des bureaux de la Mairie est disponible à la location.

Mme Nathanaëlle RITTER est intéressée par cet appartement.

Il est proposé de fixer un loyer mensuel de 500,00 €uros et 50 €uros de charges mensuelle

Ouï cet exposé et à l'unanimité,

Le conseil municipal :

- accepte et autorise Monsieur le Maire pour établir et signer le contrat de location avec Mme Nathanaëlle RITTER, à compter du 1er mai 2018.

- fixe le montant du loyer à 500,00 euros par mois (cinq cent euros) et
50 €uros de charges mensuelles (cinquante euros).

Vote : 14 Pour